



Ballan-Miré, le 2 juin 2020

## ORDRE DU JOUR

N/Réf. : TC/IG-1062/05-2020

Objet : Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu le :

**Lundi 8 juin 2020**

**à 19 heures**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Création des Commissions permanentes
2. Composition des Commissions permanentes
3. Délégations au Maire
4. Indemnités de fonction des élus
  - 4.1 Enveloppe indemnitaire
  - 4.2 Majoration des indemnités de fonction telle que prévue à l'article L 2123.22 du CGCT
5. Election de la commission d'appel d'offres
  - 5.1 Création d'une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent
  - 5.2 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
6. Représentation de la Commune au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ex Communauté
7. Election des délégués de la Commune au SIEIL

8. Désignation des membres du Conseil Municipal représentant la Ville au sein d'organismes extérieurs
9. Conseil d'Administration du C.C.A.S.
  - 9.1 Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration
  - 9.2 Election des représentants du Conseil au sein du Conseil d'Administration
10. Institution du paritarisme au sein du Comité Technique
11. Institution du paritarisme au sein du CHSCT
12. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
13. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19
14. Reprise de concessions de cimetière en état d'abandon du carré G (ancien cimetière)

### **DELEGATION AU MAIRE**

Compte rendu des décisions n° 6/2020 à 33/2020 prises du 28 février au 19 mai 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**IMPORTANT : Pour éviter la propagation du COVID-19, et en vertu de l'article L. 2121-18 du CGCT, il convient de limiter le nombre de personnes dans la salle du Conseil Municipal ; l'accueil du public sera donc limité à 35 personnes maximum équipées impérativement d'un masque.**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

**Thierry CHAILLOUX**

Diffusion :

Thierry CHAILLOUX	Serge FOUGERE	<b>Pour participation</b>
Laure JAVELOT	Jean-Michel JAHAN	Directeur Général des Services
Frédéric LE GOFF	Gilles DESCROIX	Secrétariat général
Solenne MARCHAND	Sophie BLESSON	<b>Pour préparation</b>
Patrick GOUJON	Coralie LOUVEAU	<b>et réservation de salle</b>
Anne METAY	Ludovic DESNOUX	Secrétariat Général
Matthieu LOGEAIS	Natacha FANDANT	Police municipale
Rebecca FERAL	Marlène LACROIX	
Didier KOENIG	Nadine NOWAK	
Jacqueline FAYOLLE	Didier FORTIN	
Annie PUYBAREAU	Christelle BRECHARD	<b>Pour information</b>
Dominique TIEURCELIN	Marine PEINOCHÉ	Responsables de service
Brigitte DONNEAU	Nicolas BRICE	
Eric JEGO	Juan CARRENO	
Gérard PERRIER		